

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE Identification

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-ML-08 Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil au Mali: appui à la mise en place d'un système d'information sécurisé
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mali (niveau national)
Montants concernés	Coût total estimé: 25 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 25 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	<i>Gestion directe</i> Civipol / Coopération Technique Belge (CTB), en partenariat avec la Communauté de Sant Egidio
Code CAD	130
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	2. Migration légale et mobilité
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A51. Enhance civil status registration
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	4. Gouvernance et prévention des conflits
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Bénéficiaires de l'action	Ensemble de la population (20 000 000) Population électorale (12 000 000) Toutes communes Administrations maliennes

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Le Fonds Fiduciaire de l'UE finance des projets pertinents pour remédier aux causes de la migration, et pour encourager les efforts du Mali dans la coopération sur des questions migratoires. Dans ce cadre, il sera apporté un appui pour la mise en place d'un système d'information de l'état civil universel et sécurisé afin que chaque Malien soit en mesure de revendiquer les droits inhérents à son identité.

Le projet contribuera à la modernisation de l'état civil par la mise en place d'un appui au pilotage stratégique, par une amélioration de l'offre (accessibilité des centres, formation des acteurs, archivage, etc.) et de la demande (campagnes de sensibilisation, éducation civique, etc.). Enfin, le projet devrait permettre de disposer d'un système d'information de l'état civil informatisé relié à une base de données biométriques à même de sécuriser l'identité de la population et d'être exploitable par d'autres administrations utilisatrices.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national, le cas échéant

Malgré la signature à Alger, en juin 2015, d'un accord de paix et de réconciliation, le gouvernement malien doit toujours faire face à d'importants défis sécuritaires.

Parallèlement, l'insécurité dans le nord du pays et une forte tradition culturelle ont favorisé l'immigration irrégulière. Le Mali est un des pays prioritaires dans le Cadre stratégique pour les partenariats de migration du fait de son importance stratégique comme pays d'origine et de transit. Les maliens sont parmi les groupes les plus nombreux de migrants irréguliers provenant de l'Afrique de l'Ouest.

Le Sommet de La Valette et le premier Dialogue de Haut niveau subséquent d'avril 2016 jouent un rôle important pour intensifier la coopération avec le Mali sur les questions migratoires. Les autorités maliennes ont confirmé leur volonté politique de travailler avec l'Union européenne dans les domaines prioritaires identifiés par le Cadre stratégique.

Le Fonds Fiduciaire de l'UE finance des projets pertinents pour remédier aux causes de la migration, et pour encourager les efforts du Mali dans la coopération sur des questions migratoires.

2.2. Contexte sectoriel

L'enregistrement des faits civils a été introduit au Mali par l'administration coloniale au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. La tenue des registres d'état civil y a toujours été difficile, en termes de complétude et d'exhaustivité des faits. La production d'actes et le classement des archives n'étaient généralisés que dans les grandes villes et étaient rendus difficiles par une insuffisance de moyens, un manque de formation, et l'absence de contrôle des officiers d'état civil.

L'état civil malien est organisé comme suit :

- Textes régissant l'état civil

Le système d'état civil au Mali est régi par un certain nombre de textes législatifs et réglementaires, dont : (i) la Loi N°06-040 du 11 août 2006 portant institution du Numéro d'Identification Nationale des personnes physiques et morales ; (ii) la Loi N°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille (remplaçant la loi N° 06-024 du 28 juin 2006 régissant l'état civil) ; (iii) le Décret N°06-442/P-RM du 18 octobre 2006 fixant les modalités d'application de la Loi portant institution du Numéro d'Identification Nationale des personnes physiques et morales ; (iv) l'Ordonnance N° 2011-013/P-RM du 20 septembre

2011 portant création de la Direction Nationale de l'Etat civil ratifiée par la loi N° 2011-069 du 25 novembre 2011 ; (v) le décret N°701/P-RM du 25 octobre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de l'Etat Civil.(VI) la loi 2013-008 portant création du Centre National de Traitement des Données de l'Etat Civil.

- **Organisme chargé de la gestion**

Au sein du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat (MATDRE), la DNEC est chargée du pilotage et de la gestion de l'état civil. En particulier, la DNEC est chargée de coordonner et de contrôler l'action des services et organismes publics dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'état civil. A cette fin, elle dispose d'une division Suivi des centres d'état civil, d'une division Législation et formation, et d'une division Logistique (approvisionnement en registres d'état civil).

La collecte des faits d'état civil dans tout le pays est consolidée et publiée par la DNEC. En 2015, 388 269 naissances ont été enregistrées, ainsi que 44 793 mariages, et 15 836 décès.

La DNEC a également la mission de définir les modalités d'interconnexion avec les autres systèmes d'exploitation des données relatives à l'identité des maliens.

Les moyens matériels et humains de la DNEC ne sont pas en rapport avec ses missions. Ainsi, en 2015, un total de 25 agents travaillent à la DNEC, et les moyens matériels (véhicules, outils bureautiques) y sont également limités.

- **Principaux acteurs du système d'état civil**

Physiquement séparé mais sous la tutelle de la DNEC, le Centre de Traitement des Données de l'Etat Civil (CTDEC) est chargé de la gestion d'une base de données sécurisée de l'état civil, constituée sur la base du RAVEC mené depuis 2008.

A titre d'exemple, en février 2015, 14 529 317 Maliens de l'intérieur et de l'extérieur étaient recensés par le CTDEC, qui distribuent également les cartes NINA aux maliens recensés.

En matière d'enregistrement des faits d'état civil, les centres d'état civil – principaux, c'est-à-dire rattachés aux communes, et secondaires - sont chargés de la tenue et du remplissage des registres par les officiers et les secrétaires. Le Mali compte 703 centres principaux et 292 centres secondaires.

L'acte d'état civil dressé dans un centre repose sur une déclaration (de naissance, de décès) établie par des centres de déclaration (au nombre de 7709). Ces derniers regroupent tous les établissements sanitaires, ainsi que les villages disposant d'un personnel qualifié. Les agents de déclaration sont nommés par les Maires. Ces agents ont été formés et équipés par la MACEC et/ou la DNEC.

Enfin, sur le plan du contrôle, les tribunaux de première instance ont pour attribution de contrôler les registres d'état civil en ouverture et en clôture d'année civile (contrôle juridictionnel), contrôle toutefois peu opérationnel. Les représentants de l'Etat (préfets et sous-préfets) exercent un contrôle administratif, notamment à travers les inspections annuelles des communes, prévues par la loi.

En 2001, l'Etat malien a lancé un Recensement Administratif à caractère électoral (le RACE). Les personnes recensées (par la méthode du porte à porte) ont été inscrites manuellement dans des "cahiers de recensement". Le manque de fiabilité de cette modalité de recensement a déterminé l'Etat malien à demander un soutien international pour un recensement utilisant la technologie et un numéro unique d'identification. Ainsi, le programme de Recensement

administratif à vocation d'état civil (RAVEC) a été lancé en octobre 2008, faisant une place importante aux technologies biométriques avec l'affectation d'un identifiant unique, le Numéro d'Identification National (NINA) en vue de la constitution d'une base de données état civil numérisée, fiable, et sécurisée. Après une interruption de deux années liée à la crise (2011 – 2013), l'opération de mise à jour du RAVEC a été entreprise, notamment dans le cadre des dernières élections présidentielles. Ce système a permis d'enrôler plus de 95% de la population. Au 30 octobre 2016, plus de 15 100 000 maliens ont été recensés.

La Mali dispose donc à ce jour d'une base de données biométriques à vocation d'état civil sécurisée mais n'a pas mis en place un système d'enregistrement de l'état civil pérenne. Le système de l'état civil doit donc être consolidé.

Le taux d'enregistrement des naissances au Mali, s'il était estimé à hauteur de 80% au début des années 2010 (enquête MICS 2010), est évalué par la DNEC à 95% en 2015. De forts écarts existent cependant entre la capitale et le milieu rural. En matière de recensement, la CTDEC estime que 97% des maliens ont un NINA en 2015.

Ce taux très élevé tient néanmoins plus à une convention arrêtée par les autorités maliennes qu'à un système d'enregistrement, notamment des naissances, efficace. En effet, il a été décidé que toute personne inscrite dans la base de données RAVEC dispose d'un extrait d'acte de naissance. Afin d'éviter la réalisation d'opérations lourdes de mise à jour de cette base, il est nécessaire de mettre en place un système continu d'enregistrement des faits d'état civil. La base de données RAVEC est très intéressante en ce sens qu'elle permet de disposer immédiatement d'une photographie de la population qui servira de point de départ pour la création d'une base de données sécurisée de l'état civil.

Enfin, le projet proposé s'inscrit dans une logique régionale de renforcement des systèmes d'état civil nationaux. Cela est clair depuis des Conférences des Ministres d'Addis Abeba (2010) et de Yamoussoukro (2015). Pour l'UE, ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme d'action du Fonds Fiduciaire lancé au Sommet de La Valette dans lequel l'état civil constitue un objectif prioritaire pour la gestion des migrations : *"Renforcer les procédures d'enregistrement à l'état civil (communication, modalités pratiques, modernisation, échange d'informations, réseau, sessions de formation) et appuyer la création de systèmes cohérents et robustes de registres d'état civil, ainsi que la délivrance de cartes d'identité et passeports sécurisés, dans le droit fil des initiatives régionales pertinentes"*.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

L'Union européenne a financé le Recensement à Vocation d'Etat Civil par le projet PAPEM mis en œuvre par le PNUD à la hauteur de 16 800 000 EUR. Les autres bailleurs de fonds qui ont contribué au financement du PAPEM sont la Belgique, Canada, Danemark, USAID, Norvège, Japon, Pays Bas, Suède, Suisse, Afrique du Sud. Le PAPEM était programmé pour la période 2013-2015 mais a été prolongé jusqu'à octobre 2016. Entre 2013 et 2015 PAPEM a couvert le financement du processus électoral et la refonte du RAVEC. En 2016 PAPEM a financé la première année de l'opération de pérennisation de l'état civil.

Malgré un effort international et gouvernemental très important et pluriannuel, le système d'état civil malien présente encore des faiblesses. En première analyse, les raisons de ces faiblesses tiennent essentiellement au décalage très important entre les efforts financiers fournis par l'Etat et les partenaires (environ 15 000 000 EUR dans le cadre du RAVEC) et le

faible niveau d'implication politique pour une réforme institutionnelle du système. Les faiblesses du système de l'état civil malien peuvent être énoncées comme suit :

- Le cadre législatif et réglementaire nécessite une révision, cela concerne la Loi portant code des personnes et de la famille. De plus, un projet de loi dérogatoire est en attente d'adoption depuis plusieurs années.
- La Direction Nationale de l'Etat Civil (DNEC) créée suivant la loi n°011 - 069 du 25 novembre 2011 est largement sous dotée pour remplir sa mission.
- Malgré les montants investis, la mise en place et le fonctionnement du fichier central de l'état civil n'est pas réalisé. Le seul organe ayant accès direct au fichier RAVEC est le CTDEC.
- Les officiers et agents de l'état civil au sein des communes ne sont pas suffisamment formés et suivis/contrôlés dans la gestion de leurs performances.
- Le Ministère de la Justice et les juridictions ne remplissent pas leur rôle de contrôle à posteriori des registres. Les magistrats ne sont pas suffisamment formés.
- La guerre dans le nord du pays a considérablement perturbé le fonctionnement du système de l'état civil.
- Une part substantielle des centres de déclaration est non fonctionnelle (7 709 créés mais 2 603 existants).
- Les centres d'état civil ne sont pas informatisés.
- Le système d'archivage est inexistant, et la conservation des registres est préoccupante à tous les niveaux de l'administration.

Toutefois, plusieurs atouts doivent être mentionnés. Premièrement, la loi instaure l'unicité du système d'état civil. L'expérience du RAVEC peut certes être critiquable mais a le mérite de fournir une base quasi-exhaustive qui devra être exploitée dans le cadre de la réforme de l'état civil. Plus précisément, les atouts relevés pour la mise en place d'un système de l'état civil efficace sont les suivants :

- Existence d'un dispositif législatif et réglementaire
- Existence de la DNEC et de la CTDEC et niveau de fonctionnement basique
- Existence du RAVEC et du NINA, taux très haut d'enregistrement pour la région
- Création de plus de 7 700 centres d'état civil permettant un bon maillage du territoire ;
- Equipement des centres avec panneaux solaires et moyens de transport (vélos)
- Scannage d'un nombre important d'archives
- Approvisionnement gratuit en support de gestion (notamment registres)
- Stratégie et Outils de communication sociale : Guide du citoyen et émissions radio déjà approuvés par la DNEC et qui peuvent être généralisés
- Existence de statistiques sur l'état civil collectés par un certain nombre de préfets (niveau cercle) et détaillés dans le rapport annuel de la DNEC
- Existence d'une stratégie de pérennisation du RAVEC
- Existence d'un projet de Document Cadre de Politique Nationale d'Administration du territoire (2016-2024) qui définit les actions prioritaires en matière de renforcement de l'état civil.

Ce projet poursuit les efforts entrepris par le PAPEM, mais avec une perspective de pérennisation et de consolidation du système de l'état civil, y compris de l'appareil administratif. Le projet s'appuiera sur la base de données RAVEC déjà existante et utilisera les moyens qui furent financés par le PAPEM et les initiatives d'autres bailleurs de fonds.

3.2. Actions complémentaires

La Coopération Technique Belge (CTB) met en œuvre un projet d'appui à l'état civil qui apporte un appui au système de gestion de l'état civil tant au niveau central que décentralisé dans la région de Koulikoro. Le « projet d'appui à l'Etat Civil » (PAEC) est mis en œuvre avec la Direction Nationale de l'Etat Civil (décembre 2011- décembre 2016, 1 130 000 EUR). Le projet a notamment appuyé une stratégie de communication et la confection d'outils de sensibilisation devenus des documents nationaux validés par la DNEC. Le projet a développé des formations à l'intention des agents de l'état civil et des magistrats, piloté une stratégie d'implication des administrations au niveau communal (plans communaux d'amélioration des services d'état civil) et un suivi rapproché des performances, à travers notamment le rôle des représentants de l'Etat (administration territoriale) dans le suivi de la gestion des faits d'état civil.

Entre 2006 et 2010, la France a apporté un appui de 3 000 000 EUR dans le cadre du « Programme d'Appui à la consolidation et la modernisation de l'état civil ». Ce projet comportait un volet d'informatisation en milieu urbain dont l'AIMF assurait la mise en œuvre. La DNEC utilise un logiciel fourni par l'AIMF pour enregistrer les actes de naissance de ceux nés à l'étranger.

Enfin, de nombreuses micro initiatives en faveur de l'enregistrement des enfants ont été réalisées, tel le projet « Inscrire les enfants à l'état civil pour qu'ils puissent accéder à leurs droits fondamentaux » dans la région de Koulikoro conduit par l'association « Un enfant par la main » a permis à 2 000 enfants de Diola de disposer d'un acte de naissance.

En 2015, la DNEC en collaboration avec l'UNICEF a formé à l'état civil des officiers d'état civil, des secrétaires généraux, des agents communaux et des agents de déclaration des communes relevant des cercles de Sikasso - Bougouni (Région de Sikasso) et Mopti – Bandiagara (Région de Mopti). Aussi, à partir du 31 août 2015, l'évaluation exhaustive du système d'état civil malien financée par le Canada a été entreprise à travers l'UNICEF.

Le projet apportera un appui plus général au système de gestion d'état civil, mais s'appuiera sur les acquis des initiatives décrites plus haut. Par exemple, il est prévu d'utiliser des matériaux de communication déjà approuvés par la DNEC pour le volet sensibilisation.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

La nature transversale de l'état civil (près de sept Ministères impliqués dans la Réforme) oblige à veiller à une bonne complémentarité des actions. Afin d'éviter des interventions une multiplicité d'actions non coordonnées, les autorités maliennes ont élaboré un plan d'action précis de réforme de l'état civil dans le cadre de la formulation du document cadre de la Politique Nationale de l'Administration du Territoire (2016-2024). Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre des préconisations issues de l'évaluation du système de l'état civil réalisée en 2016 et dont le rapport est en cours de validation.

Les Etats africains et les partenaires au développement ont pris conscience de la nécessité de disposer d'un système d'état civil efficient dans une logique de bonne gouvernance. Cette prise de conscience s'est traduite dès 2009 par l'adoption d'un plan d'action à moyen terme pour le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil en Afrique. La réflexion s'est ensuite confirmée lors des Conférences de Durban (septembre 2012), de Yamoussoukro (février 2015). Conformément au plan d'action à moyen terme, une évaluation des systèmes d'état civil de l'ensemble des Etats membres de l'Union africaine a été lancée en 2014. Plusieurs pays, dont le Mali, ont réalisé cette évaluation.

Dans cette perspective régionale, l'Union européenne s'inscrit pleinement dans cette dynamique en apportant un appui à la réforme de l'état civil dans plusieurs Etats africains (Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tchad, etc.). Cette dynamique s'est accélérée à la suite du Sommet de La Valette (11-12 novembre 2015) au cours duquel le plan d'action du fonds fiduciaire a explicitement mentionné l'amélioration des systèmes de l'état civil des pays africains comme l'un de ses objectifs prioritaires.

La Banque Mondiale, elle aussi, en droite ligne des recommandations de l'Union africaine, se mobilise pour apporter un appui à l'état civil, notamment sur ses interrelations avec le secteur de la santé. C'est le cas par exemple au Cameroun et en République Démocratique du Congo.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer à l'universalité des faits d'état civil par la mise en place d'un système d'information et de gestion sécurisé à même d'être exploité par les administrations utilisatrices.

4.2. Objectifs spécifiques

- **Objectif spécifique 1** : Contribuer à la consolidation du système de l'état civil.
- **Objectif spécifique 2** : Disposer d'un fichier central de l'état civil consolidé et interconnecté avec des centres d'état civil

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Le développement d'un état civil fiable au Mali contribuera à garantir la sécurité juridique et les droits individuels des citoyens. L'ensemble de la population malienne pourra ainsi se prévaloir de sa citoyenneté. Les groupes ciblés seront donc en premier lieu les enfants et les femmes. En effet, la possession d'un acte de naissance donne accès à l'école. Un état civil fiable contribue aussi à l'émancipation des femmes en leur permettant l'accès à la fonction publique, de faire reconnaître leur droit en matière d'héritage, etc.

Toutes les communes du Mali bénéficieront de la réforme de l'état civil. En effet, les maires ont la responsabilité d'assurer le fonctionnement de l'état civil dans leur commune. Cependant, l'on constate de fortes disparités régionales, notamment en termes d'accès à l'énergie et au réseau de télécommunication. Ainsi, principalement dans les régions du Nord, la tâche des maires reste très difficile pour remplir leur mission d'officier d'état civil.

Les électeurs potentiels seront aussi bénéficiaires finaux du projet d'appui à la réforme de l'état civil. La sécurisation du fichier central de l'état civil permettra en effet de disposer d'une liste électorale consolidée donnant accès à une carte d'électeur.

4.4. Résultats escomptés et principales activités

Résultat global : Le Mali dispose d'un système d'état civil sécurisé et accessible à tous.

Objectif spécifique 1 : Contribuer à la consolidation du système d'état civil
--

Résultat 1.1.: Le pilotage stratégique de l'état civil est amélioré

Le pilotage stratégique repose sur des textes révisés, un dispositif de coordination adéquat et un mécanisme de suivi et évaluation de l'efficacité du système de l'état civil efficient.

Activité 1.1.1. Appui à la révision des textes régissant l'état civil et à la mise en place de procédures harmonisées

- Evaluation du dispositif législatif et réglementaire de l'état civil ;
- Appui à la mise en place d'un dispositif de révision des textes réglementant la gestion de l'état civil (ateliers régionaux, assistance juridique, appui logistique, secrétariat);
- appui à la DNEC pour l'élaboration de ses textes organiques (règlement intérieur, du manuel des procédures administratives et financières, statuts) et la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle efficient;
- appui à l'élaboration et la diffusion d'une instruction générale de l'état civil pour les officiers et agents (assistance technique) ;

Activité 1.1.2. Appui au pilotage de l'état civil et renforcement des interactions entre les acteurs

- Appui à la finalisation de la stratégie nationale de l'état civil
- Renforcement des capacités de la DNEC (appui-conseil, équipements et fournitures) ;
- Appui à l'organisation de réunions régulières du comité de pilotage ;
- Facilitation et renforcement de l'interopérabilité entre les secteurs « producteurs » de l'état civil (services de l'état nationaux et déconcentrés et CT), de la santé, de la justice, de l'administration territoriale et le ministère des maliens à l'étranger.

Activité 1.1.3. Appui à la mise à jour des informations sur l'état civil

- Appui à la mise à jour régulière de la cartographie de l'état civil permettant de disposer des indicateurs de suivi et de performance ;
- Réalisation d'études spécifiques pour une meilleure compréhension et intégration des groupes vulnérables, des minorités, des enfants dans le système de l'état civil
- Diffusion régulière des résultats obtenus grâce au tableau de bord ;

Résultat 1.2.: Les capacités des administrations chargées de la gestion de l'état civil (offre) et la sensibilisation des acteurs sont améliorées

Explication: L'offre et la demande du service de l'état civil sont améliorées par la réalisation de programme de formation à l'attention des principales parties prenantes, par l'amélioration de l'accessibilité du service de l'état civil et par la réalisation de campagne d'information/sensibilisation de la population

Activité 1.2.1. Renforcement des compétences des acteurs liés directement à la production de l'état civil

- Formation des agents et officiers d'état civil;
- Formation des acteurs clés du système d'état civil (délégués de quartier et chefs de villages, formation de formateurs, visites d'études) ;
- Organisation de sessions de formation des autres acteurs impliqués dans la gestion de l'état civil (magistrats, sous-préfets, médecins, responsables de formations sanitaires, accoucheuses traditionnelles, directeurs d'écoles, agents consulaires.) ;
- Mise à niveau des représentants de l'Etat et du personnel de la justice pour assurer un appui technique et un suivi et contrôle efficace de l'état civil au niveau des communes

Activité 1.2.2. Populations sensibilisées à l'importance des déclarations des faits d'état civil:

- Stratégie de communication interne (administrations) et externe (population)

- Actions de sensibilisation dans tout le pays (animations culturelles, affichages et spots TV, radios etc.). Ces activités prendront en compte la dimension du genre, les groupes vulnérables et les populations nomades.
- Intégration de l'état civil dans les programmes scolaires ;
- Sensibilisation des personnels de santé, sages-femmes, chefs de village, relais communautaires, etc.

Activité 1.2.3. Amélioration de l'offre de service de l'état civil

- Appui conseil/assistance technique au niveau des cercles des acteurs de l'état civil (fonctions informatiques et fonctions spécifiques à l'état civil), au sein de l'équipe du préfet ;
- Renforcement des capacités des communes, avec une approche zone test (par exemple trois communes par cercle) ;
- Appui à la création et fonctionnement des centres de déclaration
- Appui logistique aux agents de l'état civil (moyens de locomotion)
- Appui en équipement aux centres d'état civil

Activité 1.2.4. Renforcement de l'archivage (mise en place d'un système d'archivage et acquisition de matériel pour l'archivage)

- Etude archivistique, reconstitution et classement des registres des centres d'état civil par la mise en œuvre de plans nationaux d'archivage des documents d'état civil ;
- Réhabilitation et équipement des salles d'archivage des centres d'état civil ;
- Etude d'indexation et de numérisation des registres;
- Indexation et numérisation des registres des centres d'état civil et reprise de l'antériorité des registres.

Objectif spécifique 2 : Disposer d'un fichier central de l'état civil consolidé et interconnecté avec des centres d'état civil

Résultat 2.1.: Un fichier national de l'état civil relié à une base de données biométrique est constitué et interconnecté avec les communes et postes consulaires informatisés

Activité 2.1.1. Etudes préalables à la création du fichier central de l'état civil

- Identification des nouvelles technologies pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil ;
- Schéma directeur pour l'informatisation de l'état civil et conditions d'exploitation du fichier central de l'état civil par d'autres administrations ;
- Audit de la base de données biométrique RAVEC (y inclus son utilisation pour des fins d'identification des ressortissants maliens en situation irrégulière);
- Etudes "base de données, sécurité, réseaux" ;

Activité 2.1.2. Mise à jour de la solution informatique de gestion des données de l'état civil

- Elaboration du cahier des charges pour la mise à jour de l'application informatique de gestion des données de l'état civil ;
- Equipement informatique des centres d'état civil, y compris consulaires;
- Informatisation de la direction nationale de l'état civil ;
- Déploiement progressif de la solution informatique dans l'ensemble du territoire ;
- Maintenance des bases de données ;

Activité 2.1.3. Mise à niveau de la base de données biométriques du RAVEC

- Appui à l'organisation d'audiences foraines et opération d'enrôlement ;
- Appui spécifique à la mise en place et l'utilisation de la base de données de l'état civil dans les postes consulaires ;

4.5. Analyse des parties prenantes

En matière d'état civil, les parties prenantes sont les acteurs institutionnels producteurs d'information sur l'état civil, à savoir:

a) Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat (MATDR)

Il est chargé de l'organisation et du bon fonctionnement de l'état civil. Il assure par le biais de ses services nationaux et déconcentrés la supervision et le contrôle du système. Le contrôle annuel a tendance actuellement à se généraliser. Ce ministère assurera naturellement la maîtrise d'ouvrage du projet.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée au sein de ce ministère par la Direction Nationale de l'Etat Civil (DNEC), créée par Ordonnance N°2011/P-RM du 20 septembre 2011. La DNEC comprend, selon le décret N°2011/P-RM du 25 octobre 2011, un bureau d'accueil et d'orientation, un Centre de Documentation et d'Informatique et trois divisions : (1) la division Législation et Formation ; (2) la division suivi des centres d'état civil ; (3) la division logistique.

- La loi N° 2013-008 du 6 mai 2013 a créé un Centre de Traitement des Données de l'Etat civil (CTDEC), rattaché à la Direction Nationale de l'état civil. Le CTDEC a pour mission l'établissement d'une base de données des personnes physiques recensées. A ce titre, le CTDEC est notamment chargée : (1) de centraliser et traiter les données collectées afin de constituer la base de données état civil et participer à sa mise à jour ; (2) d'affecter, en rapport avec le service nationale chargé de la statistique, un numéro d'identification nationale à chaque personne physique recensées dans la base de données état civil ; (3) assurer la conservation des données gérées par le Ministère relatif aux personnes physiques.
- DGAT : Créée en 2011 à la suite de la transformation de Direction Nationale de l'Intérieur, la Direction Générale de l'Administration du Territoire a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale dans le domaine de l'administration du territoire et d'assurer la coordination et le contrôle de l'action des autorités administratives, des services et des organismes publics qui concourent à la mise en œuvre de cette politique. A ce titre elle est notamment chargée de concevoir et suivre la mise en œuvre de programmes en matière d'appui conseil, d'information et de renforcement des capacités des représentants de l'Etat. Pour rappel, les représentants de l'Etat, à travers les préfets et les sous-préfets jouent un rôle important en matière de contrôle et/ou d'appui-conseil des maires en matière d'état civil, qui pour rappel, est une compétence déléguée et non transférée de l'Etat.

b) Le Ministère de la Santé

Le Ministère de la Santé joue un rôle central en matière d'état civil. Les centres de santé, répartis dans l'ensemble du territoire, sont aussi des centres de déclaration (naissances et décès). Une bonne liaison entre les centres de déclaration et les centres d'état civil devraient permettre d'améliorer significativement les taux de couverture des faits d'état civil .Toute

réforme de l'état civil doit donc s'appuyer sur le ministère de la santé et ses personnels (agents de déclaration) pour être efficace.

Par ailleurs, les campagnes de vaccination pilotées par le ministère de la santé sont aussi souvent l'occasion de procéder à des campagnes de rattrapage pour l'enregistrement des naissances des enfants.

Enfin, il peut être très utile de s'appuyer sur les centres de santé lors de campagnes de sensibilisation au même titre d'ailleurs que sur les écoles.

c) Le Ministère de la Justice

Le rôle du Ministère de la Justice est lui aussi essentiel. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'état civil soit rattaché à ce ministère. La justice est impliquée dans l'état civil au niveau central (élaboration des textes) et au niveau des juridictions (contrôle judiciaire de l'état civil ; régularisation des fait d'état civil).

Dans les dispositions contenues dans la Loi N°11-080/AN-RM portant code des personnes et de la famille, il est précisé que le Procureur de la République ou le Juge de Paix vérifie trimestriellement les registres de déclaration et les registres des actes de l'état civil de son ressort. Cette vérification porte sur tous les volets émis par les centres. Le magistrat dresse un procès-verbal de cette vérification en précisant les actes défectueux. Il indique les redressements à effectuer, éventuellement, provoque des poursuites contre les officiers et agents de déclarations coupables d'infractions pénales. Dans les faits, ces vérifications ne sont pas toujours effectuées faute d'un manque d'intérêts de la part des tribunaux aux faits d'état civil.

d) Le Ministère des Affaires Étrangères

Les postes consulaires sont érigés en centres d'état civil principaux chargés de la gestion de l'ensemble des faits d'état civil des maliens de l'étranger. Très souvent la gestion de l'état civil est approximative dans les postes consulaires (peu de place pour l'archivage, personnel non formé, éloignement rendant difficile le contrôle administratif et judiciaire). Pourtant, le rôle de ces centres est crucial, notamment en période électorale. Il conviendra donc de renforcer significativement les capacités des postes consulaires dans le cadre de la réforme.

Il existe un **centre spécial** au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat chargé de recevoir les enregistrements opérés à l'étranger dans les ambassades et consulats.

e) Les communes

Les communes constituent le cœur de tout système d'état civil. Les communes sont centres principaux d'état civil et les maires (ou leurs adjoints) officiers d'état civil. Les communes sont donc chargées de dresser, signer et transmettre les actes d'état civil, de la tenue et de l'archivage des registres, de la transmission des registres aux services de l'état, etc. Le programme devra donc naturellement s'appuyer sur les communes par un renforcement des capacités mais aussi en contribuant à sensibiliser les communes sur leur devoir de financement du fonctionnement de l'état civil.

4.6. Risques et hypothèses

Risques	Niveau risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation

Détérioration de la situation sécuritaire liée à la menace terroriste au point où les activités sont temporairement suspendues	M	<ul style="list-style-type: none"> - Civipol dispose d'un plan de sûreté détaillé visant à assurer la sécurité des experts dans les zones sensibles - Durant la phase éventuelle de suspension liée à une crise politique, Civipol et la CTB disposent des capacités pour sécuriser les équipements du projet
Couverture partielle du territoire en matière d'enregistrement des faits d'état civil du fait de l'insécurité dans le nord du pays	F	<ul style="list-style-type: none"> - Ce risque est réel mais l'expérience du RAVEC a montré qu'il était possible de couvrir l'ensemble du territoire lors d'opérations de recensement. - Le projet élaborera un dispositif spécifique pour faciliter l'enregistrement dans certaines communes exposées (Tombouctou, Kidal, etc.)
Faible coordination des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le domaine de l'état civil	F	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction Nationale de l'Etat Civil, organe de pilotage de la réforme, a vu son rôle de coordination renforcé par la Politique Nationale d'Administration du Territoire (seul point d'entrée en matière d'état civil); - Le projet débutera par un état des lieux complet des initiatives nationales et régionales en cours ou projetées en matière d'état civil. Cette évaluation sera suivie d'un dialogue avec les partenaires afin d'assurer l'intégration de toutes les initiatives dans le cadre national. - Un comité technique regroupant l'ensemble des PTF et présidé par l'organe de pilotage sera créé dans le cadre du projet dans chaque pays ; - Dialogue politique <u>UE-Gouvernement</u> sur les investissements programmés en matière d'état civil. - Un dialogue direct sera conduit dès le début de mise en œuvre du projet auprès de l'Union africaine afin de s'assurer d'une parfaite synergie entre le projet et la mise en œuvre du plan d'action de Durban.
Insuffisances des contributions financières des autorités maliennes et des collectivités territoriales pour assurer le fonctionnement de l'état civil malien	E	<ul style="list-style-type: none"> - L'appui de l'Union européenne sera essentiel pour construire les bases de la pérennisation de l'état civil malien. Il est indispensable que les autorités mettent en place un dispositif de financement pérenne du système de l'état civil. - Des actions de sensibilisation/formation à l'attention des maires seront réalisées - Mise en place d'un dialogue avec les autorités de chaque pays couverts chargées de l'administration des collectivités locales afin

		<p>de mettre en place un fonds de concours dédié à l'état civil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès du Ministère compétent pour une programmation pluriannuelle de ressources budgétaires affectées à l'état civil - Favoriser le dialogue avec les programmes d'appui aux collectivités territoriales afin d'intégrer la dimension état civil dans leur appui.
Faible implication du Ministère de la Justice et des juridictions dans leur rôle de contrôle judiciaire de l'état civil	M	<ul style="list-style-type: none"> - Les magistrats des juridictions seront fortement impliqués dans le processus de révision des textes de l'état civil (atelier régionaux) - Le Ministère de la Justice sera membre du comité de pilotage du projet
La loi dérogatoire sur l'état civil pour régulariser la situation de l'ensemble des personnes enrôlées jusqu'en 2015 dans le cadre du RAVEC n'est pas votée	F	<ul style="list-style-type: none"> - On constate que près des deux tiers des maliens enrôlés n'ont pas présenté d'extrait d'acte de naissance pour constituer leur dossier d'enrôlement pour l'obtention de la cadre NINA.
Les locaux du Centre de traitement de l'état civil (CTDEC) sont inappropriés et non sécurisés.	F	<ul style="list-style-type: none"> - Le Centre de Traitement des Données de l'Etat Civil (CTDEC) est actuellement logée dans des locaux inadéquats et éloignés de la Direction Nationale de l'Etat civil. Le déménagement est souhaité mais repoussé pour des raisons logistiques. - Le projet apportera un appui technique et financier à l'installation du CTDEC au sein des locaux de la DNEC.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a la volonté politique de poursuivre la réforme globale du système d'état civil et intègre les activités du projet dans la perspective de cette réforme. - L'Etat assure à la DNEC, ainsi qu'aux collectivités locales, un financement suffisant pour leur permettre de remplir pleinement leurs missions. - Les ressources humaines qualifiées, les infrastructures et les équipements sont suffisants dans le pays pour accompagner le processus d'informatisation de l'état civil. 		

4.7. Questions transversales

La Convention relative aux droits de l'enfant précise à cet égard que les États doivent « *prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits de l'enfant* ». Il importe de lui donner un état civil le plus complet possible. C'est pourquoi la mise en place d'un état civil fiable est une des conditions de l'atteinte des Objectifs de développement durable. L'enregistrement de la naissance, première reconnaissance juridique de l'existence d'un enfant, est indispensable à la concrétisation d'un certain nombre de droits et à la satisfaction de besoins concrets, en particulier l'accès à l'éducation (ODD n° 16.9). L'état civil est également une condition essentielle à la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes (ODD n° 5.1), qui suppose un accès plus large à l'éducation, particulièrement dans les zones rurales, à des emplois formels, à la

citoyenneté active (société civile, exercice du droit de vote, accès à des fonctions électives, etc.)

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec les organisations

La mise en œuvre de l'action se fera en gestion directe, via la signature d'un contrat de services avec Civipol et d'une convention de subvention avec la Coopération Technique Belge (CTB). Ils travailleront en partenariat avec la Communauté Sant'Egidio.

- Civipol a réalisé plusieurs formulations (Sénégal, Niger, Cameroun), études (Côte d'Ivoire, Cameroun, Niger), et assistance technique, avec l'assistance d'ouvrage au Programme de Réforme de l'état civil du Cameroun (PRE2C, depuis 2010, jusqu'au présent). Ces différentes activités lui ont permis d'acquérir une expertise interne développée tant pour la réalisation de Schéma Directeur Informatique, de cartographie de l'état civil, assistance technique aux structures de pilotage de l'état civil. Enfin, Civipol a participé au dialogue de Haut niveau en matière d'état civil, notamment de la cadre des accords de gestion concertée des flux migratoires (composante état civil) au Cameroun, en Tunisie et Sénégal.
- La Coopération technique Belge (CTB) conduit le Programme d'appui à l'Etat civil (2011-2016) au Mali alliant un appui à la gestion de l'état civil au niveau central (appui institutionnel) à l'accessibilité du service et à son utilisation au niveau décentralisé (pilotes). La CTB met aussi en œuvre (2012-2016) au Mali un projet d'appui institutionnel aux processus de déconcentration et décentralisation. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernance locale, la CTB a apporté un appui à l'état civil du Bénin (2009 – 2013). La CTB a appuyé le secteur de la justice (en particulier la justice de proximité) au Bénin, au Burundi et au Rwanda. Enfin, la CTB a mis en œuvre de nombreux projets d'appui institutionnel aux réformes de l'administration publique et en particulier sur les questions de décentralisation et déconcentration (Mali, Bénin, Rwanda, Burundi, Palestine, et Vietnam).
- La Communauté Sant'Egidio intervient dans le domaine de l'état civil au Burkina Faso, notamment au travers d'un appui à la Stratégie Nationale de l'Etat Civil 2012-2016, la formation du personnel public, la prise en charge des Centres d'enregistrement de deux Provinces du Pays, l'ouverture de Centres d'enregistrement dans les Maternités publiques, l'appui à l'organisation des Audiences foraines et la sensibilisation de la population et conduit un programme d'éducation civique pour acteurs de la société civile. Au Mozambique et au Malawi, la Communauté a procédé à la formulation de programmes d'appui à l'état civil, organisé des sessions de formation du personnel public, procédé à l'enregistrement des naissances de la Province plus peuplée du Pays (Mozambique) et dans un district (Malawi), apporté un appui à l'ouverture de nouveaux Centres d'enregistrement en milieu rural et dans les Maternités publiques, réalisé des campagnes de sensibilisation de la population.

Pour conduire ce programme, il était nécessaire de disposer d'entités solides qui disposent à la fois d'une expérience approfondie de l'état civil en Afrique sub-saharienne dans toutes ses dimensions, d'une connaissance des procédures de l'Union européenne, d'une surface financière suffisante.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de 48 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de trois mois à partir de la signature du contrat de services.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Volets	CIVIPOL	CTB	CSE
OS 1			
Résultat 1.1: Le pilotage stratégique de l'état civil est amélioré	Co-lead Civipol - CTB		
Activité 1.1.1 : Révision des textes régissant l'état civil			
○ Evaluation du dispositif législatif et réglementaire de l'état civil ;			
○ Appui à la mise en place d'un dispositif de révision des textes ;			
○ Appui à la DNEC pour l'élaboration de ses textes organiques			
○ Appui à l'élaboration et la diffusion d'une instruction générale			
Activité 1.1.2. : Renforcement des interactions entre les acteurs			
○ Appui à la finalisation de la stratégie nationale de l'état civil			
○ Renforcement des capacités de la DNEC			
○ Appui à l'organisation de réunions régulières du comité de pilotage ;			
○ Renforcement de l'interopérabilité entre les secteurs producteurs			
Activité 1.1.3 : Mise à jour des informations sur l'état civil.			
○ Appui à la mise à jour régulière de la cartographie de l'état civil			
○ Réalisation d'études spécifiques			
○ Diffusion régulière des résultats obtenus grâce au tableau de bord ;			
Résultat 1.2 : les capacités des administrations chargées de la gestion de l'état civil (offre) et la sensibilisation des acteurs sont améliorées	Lead CTB		
Activité 1.2.1. Renforcement des compétences des acteurs			
○ Formation des agents et officiers d'état civil;			
○ Formation des acteurs clés du système d'état civil			
○ Organisation de sessions de formation des autres acteurs			
○ Mise à niveau des représentants de l'Etat et du personnel de la justice			
Activité 1.2.2 Populations sensibilisées			
○ Stratégie de communication interne et externe (population)			
○ Actions de sensibilisation dans tout le pays			
○ Intégration de l'état civil dans les programmes scolaires ;			
○ Sensibilisation des personnels de santé, chefs de village, etc.			
Activité 1.2.3. : Amélioration de l'offre de service de l'état civil			
○ Appui conseil/assistance technique au niveau des cercles			
○ Renforcement des capacités des communes,			
○ Appui à la création et fonctionnement des centres de déclaration			
○ Appui logistique aux agents de l'état civil (moyens de locomotion)			
○ Appui en équipement aux centres d'état civil			
Activité 1.2.4. : Renforcement de l'archivage			
○ Etude archivistique, reconstitution et classement des registres ;			

o Réhabilitation et équipement des salles d'archivage ;			
o Etude d'indexation et de numérisation des registres;			
o Indexation et numérisation des registres et reprise de l'antériorité			
Résultat 2.1 : Un fichier national de l'état civil relié à une base de données biométrique est constitué et interconnecté avec les communes et postes consulaires informatisés	Lead Civipol		
Activité 2.1.1. : Etudes préalables à la création du fichier central			
o Identification des nouvelles technologies pour l'état civil ;			
o Schéma directeur pour l'informatisation de l'état civil			
o Audit de la base de données biométrique RAVEC ;			
o Etudes "base de données, sécurité, réseaux" ;			
Activité 2.1.2. : Mise à jour de la solution informatique			
o Elaboration du cahier des charges de l'application informatique			
o Equipement informatique des centres d'état civil			
o Informatisation de la direction nationale de l'état civil ;			
o Déploiement progressif de la solution informatique ;			
o Maintenance des bases de données ;			
Activité 2.1.3. : Mise à niveau de la base de données biométriques du RAVEC			
o Organisation d'audiences foraines et opération d'enrôlement ;			
o Mise en place de la base de données dans les postes consulaires ;			

5.4. Budget indicatif

Volets	Montant EUR
OS 1	
Résultat 1.1 : Le pilotage stratégique de l'état civil est amélioré	3 200 000
Activité 1.1.1. Appui à la révision des textes régissant l'état civil	400 000
Activité 1.1.2. Appui au pilotage de l'état civil et renforcement des interactions	2 000 000
Activité 1.1.3 : Appui à la mise à jour des informations sur l'état civil.	800 000
Résultat 1.2 : L'offre et la demande du service de l'état civil sont améliorées	9 450 000
Activité 1.2.1. Renforcement des compétences des acteurs de l'état civil ;	750 000
Activité 1.2.2. Action de sensibilisation de la population	700 000
Activité 1.2.3. Amélioration de l'offre de service de l'état civil	5 000 000
Activité 1.2.4. Renforcement de l'archivage	3 000 000
OS 2	
Résultat 2.1 : Un fichier national de l'état civil relié à une base de données biométrique est constitué	12 350 000
Activité 2.1.1. Etudes préalables à la création du fichier central de l'état civil	500 000
Activité 2.1.2. Mise à jour de la solution informatique de l'état civil :	5 500 000
Activité 2.1.3. Mise à niveau de la base de données biométriques du RAVEC	6 000 000
Communication et visibilité	100 000

Evaluation et audits	250 000
Total de l'action	25 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

L'action proposée s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'état civil mise en œuvre par les autorités maliennes depuis 2008. Le projet de politique nationale de l'administration territoriale (2016-2024) précise clairement le mode d'organisation de l'état civil malien ainsi que les rôles et responsabilités de l'ensemble des parties prenantes (cf 4.5.). Le projet proposé se déroulera en parfaite synergie avec le plan d'action de la Politique Nationale.

- Il sera proposé la mise en place d'une unité de projet composée d'assistance technique internationale basée au sein de la DNEC. Le profil précis et le dimensionnement de cette assistance technique sera précisée lors de la phase de démarrage du projet.
- Un Comité de Pilotage de la réforme de l'état civil sera mis en place. Il comprendra un comité d'orientation politique de l'état civil et d'un comité technique de suivi. Le comité de suivi se réunirait régulièrement. Il sera l'instance de référence de l'action. Autant que de besoin, le comité de suivi se réunira pour discuter/amender/valider les orientations techniques du projet.
- Le projet propose la mise à disposition d'un dispositif d'assistance technique permanente au sein de la DNEC. Ce dispositif serait composé d'un expert institutionnel (chef de mission), d'un expert juriste spécialisé dans l'état civil, d'un informaticien spécialisé dans la gestion des bases de données, ainsi que de personnels d'appui. L'assistance technique sera basée au sein de la DNEC. Elle apportera un appui-conseil à ses cadres, un appui en formation, un appui technique pour le respect des procédures (notamment de passation de marchés).

5.6. Suivi des résultats

Il est indispensable de disposer d'un dispositif de suivi-évaluation de la réforme de l'état civil, véritable système d'information dont le but est de bien suivre l'exécution des actions engagées, mesurer les résultats obtenus, évaluer leur impact sur les utilisateurs et prendre des mesures correctives jugées nécessaires en relation avec la coordination générale.

Les données statistiques sur l'état civil disponibles actuellement sont satisfaisantes grâce au travail accompli par le Centre de Traitement des Données de l'Etat Civil (CTDEC) dans le cadre du RAVEC. A partir de la base de données RAVEC, il sera possible de produire les indicateurs nécessaires au suivi des orientations stratégiques définies dans la réforme. Néanmoins, le dispositif existant mérite d'être complété, notamment par la réalisation d'une cartographie de l'état civil, conçue comme un véritable outil d'aide à la décision. Par ailleurs, des études spécifiques pourront être réalisées pour compléter les informations obtenues par la cartographie.

Des éléments de suivi sont également disponibles au travers de la cellule de suivi de la DNEC d'une part, de la CPS d'autre part et également à travers le suivi des représentants de l'Etat (préfets et sous-préfets lors des missions de contrôle) sans qu'il n'y ait d'articulation ou de coordination de ces différents éléments.

Ce dispositif de suivi de la réforme participera également au suivi des progrès des objectifs nationaux et internationaux relatifs à l'état civil par :

- la production en temps opportun d'indicateurs fiables dont le choix sera guidé par les déterminants et contraintes identifiés dans la stratégie et organisés de manière à assurer la production des indicateurs sur les différentes dimensions de l'état civil
- la production des indicateurs de mesure des progrès (ou de performance) en matière d'exécution financière et physique des actions de la réforme.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Les organisations et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Le cadre d'évaluation des activités sera assorti d'indicateurs de résultats pertinents pour chaque composante, servant de base à l'évaluation des progrès. Ce cadre sera élaboré à partir des informations (indicateurs) produites par la cartographie des acteurs. Les indicateurs de performance de l'évaluation du projet seront présentés dans le rapport de démarrage. Ils seront suivis dans les rapports intérimaires.

Ce dispositif participera également au suivi des progrès des objectifs nationaux et internationaux relatifs à l'état civil par :

- la production en temps opportun d'indicateurs fiables dont le choix sera guidé par les déterminants et contraintes identifiés dans la stratégie et organisés de manière à assurer la production des indicateurs sur les différentes dimensions de l'état civil
- la production des indicateurs de mesure des progrès (ou de performance) en matière d'exécution financière et physique des actions de la réforme.

Au sein du DNEC, une cellule technique chargée du suivi-évaluation de la réforme de l'état civil devra être créée avec l'appui de l'assistance technique mobilisée. Elle aura la responsabilité de la production des indicateurs selon les catégories suivantes :

- Indicateurs de mobilisation : permettant de suivre la mobilisation et l'utilisation des ressources devant permettre de réaliser les différentes actions de la réforme ;

- Indicateurs de performance : afin d’apprécier l’état de l’exécution physique des projets, c’est-à-dire les résultats opérationnels générés ;
- Indicateurs de résultats : permettant de mesurer le gap entre résultats attendus et obtenus ;
- Indicateurs d’impacts : dont la mesure permet de mesurer en ex-post les changements majeurs concernant le système de l’état civil attribuables à la réforme (par exemple, augmentation significative des taux de déclaration des naissances, l’augmentation significative des déclarations des naissances aux centres d’état civil par les médecins, etc.).

Les indicateurs seront produits au niveau national mais aussi au niveau régional. Des rapports réguliers de déroulement ainsi que les rencontres et visites avec les partenaires, les bénéficiaires et autres intervenants de l’état civil permettront de mesurer ses effets. Outre l’exploitation des résultats obtenus à partir de la cartographie de l’état civil, la cellule de suivi évaluation pourra réaliser des études légères de terrain pour affiner les analyses.

Enfin, elle devra alerter les autorités compétentes sur tout retard dommageable à la bonne fin de la réforme de l’état civil, notamment concernant la réforme juridique et institutionnelle.

Il sera élaboré régulièrement des rapports d’avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l’action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs élaborés par le tableau de bord de l’état civil (l’ensemble des indicateurs présents dans le cadre logique sont produits par le tableau de bord).

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l’UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l’UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d’un plan d’action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l’action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l’Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Liste d'acronymes

AfD	Agence Française de Développement
AIMF	Association Internationale des Marie Francophones
CPS	Cellule de Prospective et de Statistiques
CT	Collectivités Territoriales
CTB	Coopération Technique Belge
CTDEC	Centre de Traitement des Données de l'Etat Civil
DGAT	Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGPN	Direction générale de la Police Nationale
DNEC	Direction Nationale de l'Etat Civil
MATDRE	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat
NINA	Numéro d'Identification Nationale
NTIC	Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PRE2C	Programme de Réforme de l'état civil du Cameroun
PTF	Partenaire Technique et Financier
RACE	Recensement à Caractère Electoral
RAVEC	Recensement à Vocation d'Etat Civil
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base	Cibles
Objectif global: impact	Contribuer à l'universalité des faits d'état civil par la mise en place d'un système d'information et de gestion sécurisé à même d'être exploité par les administrations utilisatrices	Part de la population éligible disposant d'une carte NINA		8 000 000 (100%) (2020)
		Nombre d'administrations ayant recours au fichier central de l'état civil		Sûreté Nationale ANSD Education Justice Services fiscaux
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	Objectif spécifique 1 : Contribuer à la consolidation du cadre légal et de la gouvernance de l'état civil	Nombre de jugements supplétifs accordés par an et par région	ND	< 1% des actes délivrés
		Dotations budgétaires allouées à la DNEC		Cible à définir au début du projet
	Objectif spécifique 2 : Contribuer au renforcement des capacités des administrations chargées de la gestion de l'état civil (offre) et sensibilisation des acteurs	Part des acteurs de l'état civil formés par type de formation, par région, par sexe		1 000 (100 % des officiers et agents, soit au moins 30% de femmes)
		Niveau de connaissance et perception de l'état civil de la part de la population	Niveau de référence à définir au début du projet	Cible à définir au début du projet
		Nombre d'acte d'état civil falsifiés identifiés par année		Cible à définir au début du projet
Produits	Résultat 1.1 : La gouvernance de l'état civil est vertueuse et repose sur des textes révisés, un dispositif de coordination et de pilotage adéquats et un mécanisme de suivi et évaluation de l'efficacité du système de l'état civil efficient.	Taux de participation des magistrats à la révision des textes		30 magistrats
		Nombre de réunions du comité de pilotage organisées		au moins une réunion par an

Résultat 1.2 : L'offre et la demande du service de l'état civil sont améliorées par la réalisation de programme de formation, par l'amélioration de l'accessibilité du service de l'état civil et par la réalisation de campagne d'information/sensibilisation	Nombre d'agents et officiers d'état civil formés		1 000 (100%)
	Nombre de campagnes ciblées (genre, enfants) réalisées		4
	Part de la population couverte par les campagnes d'information		18 000 000
	Nombre de communes équipées (mobilier, armoires, chaises)	ND	300
	Part des centres d'état civil équipés d'au moins une moto	ND	300
	Part des centres de déclaration fonctionnels		7 000 (90 %)
Résultat 2.1 : Un fichier national de l'état civil relié à une base de données biométrique est constitué et interconnecté avec les communes et postes consulaires informatisés	Nombre d'études préalables à l'informatisation réalisées et validées		4
	Taux d'informatisation des communes		400 (60 %)
	Taux de couverture du fichier central biométrique		8 000 000 %
	Taux d'informatisation des postes consulaires		25 (100 %)

ANNEXE 3 : FLUX DE CIRCULATION DE L'INFORMATION D'UN SYSTEME D'ETAT CIVIL ET CHAMP D'INTERVENTION DU PROJET

